

Bruxelles, le 12 décembre 2024
(OR. en)

16484/2/24
REV 2
PV CONS 63
COMPET 1184
IND 547
MI 1000
RECH 533
ESPACE 113

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche
et espace))

28 et 29 novembre 2024

SESSION DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 15898/24.

2. Approbation des points "A"

a) Liste des activités non législatives

16139/24

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

Activités non législatives

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

3. Conclusions sur l'avenir de la compétitivité européenne



16080/24

Approbation

Le Conseil n'a pu dégager un consensus sur le projet de conclusions qui lui a été présenté. La présidence a décidé de publier un texte modifié sous la forme de conclusions de la présidence, dont le texte figure dans le document 16294/24, qui a reçu le soutien de 25 États membres.

Des déclarations de l'Autriche et de l'Allemagne figurent en annexe.

4. Mieux légiférer en Europe

15630/24

Échange de vues

Divers

5. a) Proposition conjointe pour une politique automobile européenne renouvelée: trouver un équilibre entre compétitivité et ambition climatique



15960/24

Informations communiquées par l'Autriche, la Bulgarie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Tchéquie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Autriche, la Bulgarie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Tchéquie.

- b) Propositions législatives en cours d'examen** 
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- i) **Règlement concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales** 12976/1/23
REV 1 (en)
- ii) **Paquet concernant le certificat complémentaire de protection** 8851/23
8869/23
+ ADD 1-2
8894/23
+ ADD 1-3
8887/23 + ADD 1
- iii) **Directive relative aux voyages à forfait** 16338/23 + ADD 1
Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- c) Bioéconomie - prochaines étapes dans l'UE**  15966/24
Informations communiquées par le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal et la Suède

Le Conseil a pris note des informations communiquées par le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal et la Suède.

- d) Tirer pleinement parti de la révolution biotechnologique**  15969/24
Informations communiquées par l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Lettonie et la Slovaquie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Lettonie et la Slovaquie.

- e) Le développement de la production de batteries en Europe et la voie à suivre pour assurer la compétitivité de l'industrie européenne des batteries**  15962/24
Informations communiquées par la Suède, la France et l'Allemagne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Suède, la France et l'Allemagne.

- b) **(suite) Propositions législatives en cours d'examen**
(Délibération publique conformément à l'article 16,
paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)



- iv) **Règlement concernant une interface publique**
connectée au système d'information du marché
intérieur pour la déclaration de détachement de
travailleurs et modifiant le règlement (UE) n°
1024/2012

15620/24

Informations communiquées par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission.

- f) **Rapport 2024 du réseau des représentants des PME au**
Conseil "Compétitivité"
Présentation par la Commission

15453/24

- g) **Programme de travail de la prochaine présidence**
Informations communiquées par la Pologne

SESSION DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Activités non législatives

RECHERCHE

6. **Conclusions intitulées: Renforcer la compétitivité de l'UE,**
consolider l'espace européen de la recherche et remédier à sa
fragmentation
Approbation



15553/24

Le Conseil a approuvé le texte des conclusions figurant dans le document susvisé.

7. **Conclusions concernant une éventuelle initiative européenne**
de R&I visant à promouvoir la gestion durable des
ressources naturelles, la sécurité des systèmes alimentaires et
le déploiement de la bioéconomie, en exploitant le potentiel
de l'Europe centrale et orientale
Approbation



15304/24
+ COR 1
+ REV 1 (et)

Le Conseil a approuvé le texte des conclusions figurant dans le document susvisé.

8. **Conclusions relatives à la communication de la Commission sur les matériaux avancés** 15398/24
Approbation

Le Conseil a approuvé le texte des conclusions figurant dans le document susvisé.

9. **La contribution de la recherche et de l'innovation à la compétitivité de l'Union européenne: suivi des recommandations du rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne** 15518/24
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation.

ESPACE

10. **Conclusions sur le renforcement des compétences européennes dans le secteur spatial** 15018/24
+ COR 1
Approbation

Le Conseil a approuvé le texte des conclusions figurant dans le document susvisé.

11. **Conclusions sur l'évaluation intermédiaire du programme spatial de l'Union européenne** 15017/24
+ COR 1
Approbation

Le Conseil a approuvé le texte des conclusions figurant dans le document susvisé.

12. **L'avenir de la politique spatiale de l'Union** 15020/24
+ COR 1
Échange de vues

Divers

Recherche

13. a) **Renforcer l'indépendance du Conseil européen de la recherche (CER)**  15779/24

Informations communiquées par le Danemark, l'Allemagne, la Belgique, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par le Danemark, l'Allemagne, la Belgique, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie. L'Autriche a également exprimé son soutien.

- b) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la Pologne

Espace

- c) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la Pologne



Première lecture



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission

DECLARATIONS RELATIVES AUX POINTS "B" NON LEGISLATIFS FIGURANT
DANS LE DOCUMENT 15898/24

Concernant le
point 3 de la liste
des points "B":

Conclusions sur l'avenir de la compétitivité européenne
Approbation

DÉCLARATION DE L'AUTRICHE

"Compte tenu des dynamiques mondiales en matière de concurrence, il est essentiel qu'une stratégie globale promouvant la compétitivité et la productivité soit davantage développée, afin de combler les écarts de croissance et d'innovation entre l'Europe et les pays tiers concurrents.

Toutefois, l'Autriche exprime une position critique sur les points ci-après des conclusions de la présidence:

1. Réduction des obligations de déclaration: Réduire la charge administrative et les obligations de déclaration injustifiées pour l'industrie et les PME, dans le respect des normes existantes, est essentiel. Les déclarations figurant au point 5, en particulier sur les "vérifications de terrain" et le principe "Priorité aux PME", devraient être maintenues, et la réduction des obligations de déclaration au-delà de l'objectif de 25 % devrait être mise en œuvre rapidement à l'aide d'une méthode spécifique.
2. Énergie nucléaire: L'Autriche maintient que seules les technologies sûres, durables et respectueuses de l'environnement, en particulier les technologies d'énergie renouvelable, devraient être encouragées. Pour le gouvernement autrichien, toute référence à l'énergie propre et aux technologies propres exclut l'énergie nucléaire.
3. Financement: L'Autriche se félicite que les conclusions de la présidence soient sans préjudice des négociations à venir sur le CFP. L'Autriche est également opposée à une nouvelle mutualisation de la dette. Les investissements doivent être financés par la mobilisation de fonds privés en particulier, conformément à la déclaration de l'Eurogroupe + sur la compétitivité, les fonds publics devant être utilisés de manière efficiente."

DÉCLARATION DE L'ALLEMAGNE

"L'Allemagne soutient expressément les objectifs énoncés dans les conclusions sur l'avenir de la compétitivité européenne.

Les conclusions du Conseil contiennent de nombreux points importants en vue du futur programme de travail de la nouvelle Commission. Le renforcement de la compétitivité de l'UE est le principal défi et la tâche centrale de la nouvelle législature. Nous nous félicitons également que les conclusions mettent l'accent sur le rôle déterminant que l'éducation, la recherche et l'innovation jouent à l'égard de la compétitivité.

Le rapport Draghi est un signal d'alarme incontestable. Le renforcement de la compétitivité de l'UE doit aller de pair avec la poursuite et le développement du programme du pacte vert en tant que moteur de croissance, d'investissement et d'innovation, ainsi qu'avec l'accélération de la transformation numérique et la préservation de la cohésion sociale. Nous avons besoin d'une amélioration horizontale et transsectorielle des conditions-cadres économiques. Cela nécessite, en particulier, une poursuite du développement du marché intérieur qui soit tournée vers l'avenir, des progrès tangibles au niveau de la réduction de la bureaucratie et de l'accélération des procédures tout en maintenant les normes de protection nécessaires, une réduction des prix de l'énergie, des mesures visant à nous doter d'une main-d'œuvre qualifiée et à la conserver, le renforcement de la recherche et de l'innovation et un programme commercial ambitieux fondé sur l'ouverture.

Nous saluons donc, d'une manière générale, la formulation utilisée concernant le marché unique. Nous nous félicitons également que les conclusions du Conseil mentionnent la sécurité économique et la réduction des dépendances comme constituant le troisième pilier du rapport Draghi. Il importera que le pacte pour une industrie propre adopte une approche globale et complète qui prévoie les incitations appropriées en faveur de l'innovation, de la transformation, des investissements et, partant, d'une croissance inclusive et de la souveraineté technologique.

Malgré son soutien aux points susmentionnés, l'Allemagne n'a pas été en mesure d'approuver les conclusions du Conseil:

L'Allemagne est d'avis que les fonds de l'UE ne peuvent être utilisés que pour soutenir des technologies qui sont sûres, durables et respectueuses de l'environnement et pour lesquelles des objectifs existent au niveau de l'Union. Ce n'est pas le cas de l'énergie nucléaire issue de la fission nucléaire. Le gouvernement allemand avait préconisé une formulation qui respecte la souveraineté énergétique des États membres. Cela n'est pas suffisamment reflété au point 15 des conclusions du Conseil. Le gouvernement allemand n'a donc pas été en mesure d'approuver le texte."
